

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le monastère de la Visitation situé entre « Haffreingue » et « Nazareth », bien connu par de nombreux saint-martinois et boulonnais, a fermé ses portes il y a bientôt 10 ans. Notre groupe scolaire **NAZARETH HAFFREINGUE** a toujours été intéressé pour racheter ce lieu mais les finances de nos établissements ne nous permettent pas un tel investissement. Aussi, avons-nous été très heureux lorsqu'une association est venue nous trouver pour réfléchir ensemble au devenir de ce lieu symbolique.

Vous trouverez dans la plaquette jointe à ce courrier les réalisations prévues pour faire revivre ce site chargé d'histoire dont certaines seraient un plus indéniable pour notre groupe scolaire : hébergement, crèche, terrain sportif sans oublier le stationnement !

Aussi, en cette période très frustrante et très perturbante, nous vous invitons à faire renaître l'Espérance en donnant les moyens à cette association Visitation Eco-Village (VEV) de réaliser les projets éco-solidaires que vous découvrirez dans la plaquette.

Noël se profile à l'horizon. La naissance du Christ, Lumière du monde, est l'occasion de nous faire, de vous faire un beau cadeau en souscrivant des parts dans la société par Actions agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale qui pourra recevoir votre souscription très prochainement...sans oublier plus prosaïquement l'avantage fiscal qui va avec !... Vous serez ainsi, selon votre investissement, "propriétaire-actionnaire" du monastère de la Visitation devenu Village Eco-Solidaire de la Visitation et vous pourrez donc bénéficier d'une représentativité dans une entreprise humainement éthique et "environnementalement" responsable.


Les entreprises ou des fondations peuvent également souscrire ou être mécène du projet...

Notre objectif pour le groupe scolaire **NAZARETH HAFFREINGUE** : 1550 élèves... 1550 parts souscrites pour 155 000 euros récoltés. *Relèverons-nous ensemble ce défi ?*

Alors, n'hésitez plus et apportez votre soutien à une association qui cherche à faire revivre un site exceptionnel où les valeurs humaines ne seront pas un vain mot.

Très fraternellement

Chef d'établissement du collège Haffreingue
Chef d'établissement du lycée Nazareth-Haffreingue
Laurent BRUNELLE



Chef d'établissement du collège Nazareth-la Salle
Laurent WAEKENS



VOUS POUVEZ PARTICIPER

Participez à la création du
VILLAGE-ECO-SOLIDAIRE
DE LA VISITATION

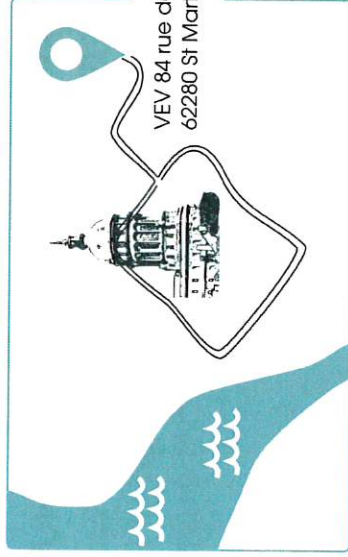
à la collecte des fonds nécessaires pour réussir à finaliser
l'acquisition du Monastère et la réalisation du projet.

En vous portant acquéreurs de parts sociales :

Indiquer par écrit avant le 1er décembre 2020, le nombre de parts sociales de 100 € à vous réserver, et adresser le formulaire joint à village.vev@gmail.com ou par courrier à l'adresse:
VEV 84 rue de Maquétra 62280 St Martin Boulogne.

En diffusant cette information :

Aux personnes physiques ou morales susceptibles d'être les soutiens financiers de notre beau projet pour lequel nous devons encore réunir au minimum 300 000 € de fonds propres avant le 15 décembre.



VEV 84 rue de Maquétra
62280 St Martin Boulogne

PROJET 2021

84 rue de Maquétra à St Martin Boulogne



LOGEMENTS

LIEU DE VIE ARTISTIQUE

INITIATIVES SOLIDAIRES

CRÈCHE

RECYCLERIE

FERME URBAINE

MÉTIERS D'ARTS

Norm : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Email : _____ @ _____
Tel : _____


Montant de la participation : _____ €
Nombre de parts* à réserver : _____

*Une plaquette explicative des conditions de souscription et de fiscalité vous sera transmise sur demande d'information et en cas d'intention de souscription.

NOS AMBITIONS



 **FAIRE REVIVRE LE MONASTÈRE** comme **tiers-lieu**, espace partagé créateur de lien social et d'insertion économique en milieu urbain

 **HÉBERGER DES PROJETS** laïcs de **production d'aliments, de biens, de services ou d'énergie** alternatifs qui respectent l'environnement



 **ACCUEILLIR EN HÉBERGEMENT** adapté des lycéens et étudiants, des participants à des **séminaires et réunions professionnelles**



 **PROPOSER UN ESPACE DE COWORKING ET CAFÉ-SNACK** 

 **ÊTRE ACTEUR DE L'HÉBERGEMENT** de **pèlerins** lors des manifestations mariales de Boulogne en partenariat avec le doyenné



 **PROPOSER UN LIEU DE CRÉATION** et de manifestations **artistiques et culturelles**



 **INSTALLER UNE CRÈCHE PRIVÉE** à usage des partenaires du village



 **LOGER DES PERSONNES** en accueil provisoire ou en **appartement adapté à des situations** particulières

 **FAIRE REVIVRE UNE PETITE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE** à côté des activités laïques, rythmant les heures de la journée et inspirant **un climat de sérénité**, rappelant aussi la destination première du site.



Village Eco-solidaire de la Visitation

SOUSCRIPTION

POUR L'ÉMISSION DE PARTS DE FONDS PROPRES

RAPPEL IMPORTANT

Cette souscription n'est pas un don, elle vous permet d'acquérir des parts sociales (actions) dans une société qui procédera ensuite (en utilisant les fonds ainsi récoltés) à l'acquisition du Monastère de la Visitation de Saint-Martin-Boulogne et le rénovera pour y héberger des activités qui porteront les valeurs de l'économie sociale et solidaire

DEFINITIONS

Cette Société émettrice des parts sociales (actions) sera créée et enregistrée dans les prochaines semaines, sous un nom provisoire SAS VEV qui vous sera alors confirmé.

Elle aura la forme juridique d'une SAS à capital variable agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Cette société aura la faculté optionnelle d'être transformée ultérieurement en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour faire entrer des partenaires publiques dans le capital.

La valeur nominale d'une part (action) est de 100€.

Les porteurs de parts sont les actionnaires de la société.

Chaque actionnaire détiendra une partie de la propriété de la dite société en proportion du poids des parts qu'il détient par rapport au nombre total de celles souscrites.

Un droit de vote en assemblée générale : est associé à chaque action.

PROCESSUS DE SOUSCRIPTION

Cette souscription sera faite sous la forme de recueil de promesses d'acquisition de parts.

La date limite de recueil des promesses est le 1^{er} décembre 2020.

Le capital devra être versé en numéraire entre le 1^{er} janvier et le 15 janvier 2021 (les dates définitives de versement seront confirmées courant novembre).

Le total du nombre de parts prévu d'être émises est de 5000 pour cette première souscription.

Pour participer à la souscription, veuillez indiquer par message électronique ou papier libre

Nom :

prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

ou raison sociale :

Adresse :

Coordonnées mail :

Téléphone :

Nombre de parts à réserver :

Photo ou photocopie ou pdf d'une pièce d'identité : Carte d'identité ou passeport

En cas d'achat du monastère

La responsabilité des porteurs de parts sera financièrement limitée à la valeur des apports promis. Leur valeur de la part sera réévaluée à chaque exercice et les parts seront négociables de gré à gré* à partir de la sixième année.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de la souscription au capital initial de la future société gestionnaire du projet. Vous devez conserver les titres jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription.

Le montant de la réduction d'impôt est en principe égal à 25 % des versements effectués chaque année, retenus dans la limite de 50 000 euros pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ou 100 000 euros pour les personnes mariées ou pacsées soumises à une imposition commune.

La fraction des versements qui excède ces plafonds ouvre droit à la réduction d'impôt au titre des quatre années suivantes dans les mêmes limites.

*C'est-à-dire si un acheteur et un vendeur se mettent d'accord sur un prix

Dans le cas où la transaction d'achat n'aboutirait pas

Les apports versés seront remboursés sous déduction des frais et pénalités de négociations engagés et perdus (études, frais de constitution, part non remboursée de dépôts de garantie). Les promesses non encore versées ne seront appelées que pour la seule part des mêmes frais et pénalités.

Exemple pour un versement d'une part de 100€ déjà versée en numéraire :

On suppose dans cet exemple que la société en constitution a reçu 300 000 € de promesses d'apport et que dans le temps du compromis des engagements sous forme d'acomptes de réservation de frais d'étude ou de pénalités ont été engagés pour un montant total de 60 000 € (soit 20% des promesses).

Le souscripteur récupérera dans ce cas 80€ après déduction des frais engagés (l'exemple des 20€ de frais est donné sans aucune base de réalité pour le moment).

Exemple pour un versement d'une part de 100€ non versée en numéraire :

Le souscripteur devra participer aux frais engagés et versera 20€ (à titre d'exemple sur base du calcul précédent).

Document à renvoyer

Par messagerie électronique à : village.vey@gmail.com

Objet du message électronique : souscription avec votre nom à la suite (exemple : souscription Alain DURAND ou souscription association solidaire bouloonnaise).

Par courrier à l'adresse postale suivante : VEV 84 rue de Maquétra 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Si vous souhaitez être contacté par téléphone, merci de nous le signaler.

Une documentation sur le plan de financement est disponible et peut vous être envoyée en cas de demande.